## G/SPS/N/BRA/968/Add.1



17 octobre 2014

Original: anglais

(14-5975) Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

## NOTIFICATION

## Addendum

La communication ci-après, reçue le 15 octobre 2014, est distribuée à la demande de la délégation du Brésil.

Projet de décision relative à l'ingrédient actif METCONAZOLE inscrit sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides, de produits de nettoyage à usage domestique et de produits de préservation du bois publiée dans la Décision RE n° 165 du 29 août 2003 – Journal officiel brésilien (Diário Oficial da União – DOU) du 2 septembre 2003

Inclusion de la culture de l'avoine (0,5 mg/kg, intervalle de sûreté/sécurité de 30 jours) et de l'orge (0,2 mg/kg, intervalle de sûreté/sécurité de 30 jours), avec application foliaire

Conformément au contenu du document TN/AG/GEN/34, approuvé par le Sous-Comité du coton dans le cadre de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC, l'ingrédient actif METCONAZOLE est prévu pour application sur les feuilles du cotonnier (0,2 mg/kg, intervalle de sûreté/sécurité de 14 jours).

## Le présent addendum concerne:

[]	Une modification de la date limite pour la présentation des observations
[]	La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
[ <b>X</b> ]	Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
[]	Le retrait d'une réglementation projetée
[]	Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
[]	Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: (Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)

[ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (*jj/mm/aa*):

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Ana Paula S. J. da Silveira e Silva Téléphone: +(55 61) 3462 5402/5404/5406 Courrier électronique: rel@anvisa.gov.br

Texte(s) disponible(s) auprès de: [] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Ana Paula S. J. da Silveira e Silva Téléphone: +(55 61) 3462 5402/5404/5406 Courrier électronique: rel@anvisa.gov.br